



## Assurance des biens

**Vos biens vous appartient.  
Les risques inhérents à ceux-ci également.**



### Contact :

Marco Iannuzzi  
MBA



miannuzzi@gplassurance.com  
☎ 514-788-4408

**gplassurance.com**

Les services de professionnels reconnus

• Une expertise inégalée du marché de l'assurance

• Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque

• La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation

• Des solutions à des problèmes complexes

### GPL peut vous aider à réduire ces risques et leur impact sur vos résultats financiers.

Nous connaissons le marché d'assurance des biens ainsi que les besoins de nos clients. Que ce soit dans le secteur manufacturier, industriel ou immobilier, notre but est de comprendre non seulement vos opérations, mais également la façon dont vous gérez votre entreprise. Évoluant dans une économie en pleine mutation, les entreprises font face à de nouveaux risques qu'il nous appartient d'identifier et d'analyser afin de mettre en place un mécanisme de financement des risques cohérent avec votre philosophie de gestion. Nous préconisons une approche consultative en matière de gestion des risques et nous utilisons notre expertise technique pour créer un programme d'assurance qui répond à vos besoins.

En jumelant notre compréhension de vos opérations et nos connaissances en assurance, nous sommes en mesure de vous aider à atteindre vos objectifs financiers en minimisant les coûts liés aux risques.

**Expertise de pointe :** Notre société assiste des entreprises dans le domaine immobilier, manufacturier et industriel depuis plus de 25 ans.

Voici quelques éléments à considérer pour les entreprises du domaine manufacturier et industriel :

- Interdépendance entre les usines de fabrication ou d'assemblage;
- Interruption des affaires contingente : l'incapacité d'obtenir des pièces de vos fournisseurs ou l'incapacité de vos clients d'acheter vos produits peut avoir une conséquence sérieuse pour votre entreprise;
- Définition des biens couverts, qu'ils se trouvent sur les lieux ou hors des lieux, à des emplacements non désignés, ou temporairement entreposés chez des tiers;
- Interruption de services publics – que ce soit l'électricité, le chauffage, l'eau, le gaz – qui survient hors de vos lieux (peu importe la distance).

Nous avons développé au fil des années une connaissance pointue qui nous permet de soulever les questions importantes qui peuvent être cruciales à votre programme d'assurance. Pour n'en nommer que quelques-unes dans le **domaine immobilier et la gestion d'immeubles**<sup>1</sup> :

- La moisissure toxique et ses effets nuisibles sont un des problèmes majeurs rencontrés aujourd'hui;
- La garantie *règlements municipaux* pour inclure les valeurs de la portion non endommagée du bâtiment, la démolition et l'enlèvement des débris, l'augmentation du coût de construction et le temps additionnel requis pour reconstruire;
- La responsabilité environnementale ou le terrorisme, dans certains cas pour satisfaire les exigences des prêteurs;
- La clause à montant déclaré afin d'éviter de possibles pénalités de coassurance;
- Un montant global annuel, par emplacement, pour le tremblement de terre;
- L'interruption des affaires, qu'il s'agisse de couvrir les pertes de loyers, de revenus locatifs ou de revenus provenant de frais chargés pour des services de gestion.

**Relations avec les marchés d'assurance :** Nous transigeons avec les assureurs majeurs locaux et internationaux. Nous avons développé avec ces derniers des relations étroites construites à travers les nombreux placements. Avant de vous suggérer un assureur, nous évaluons sa solidité financière, son expertise en matière d'assurance des biens et sa stabilité à souscrire cette catégorie d'assurance au fil des années.

<sup>1</sup> Pour plus d'information à ce sujet, consultez [notre bulletin sur l'immobilier](#).